

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°45-2023-311

PUBLIÉ LE 4 OCTOBRE 2023

Sommaire

DDETS 45 /

45-2023-09-12-00006 -

decision_ordonnancement_secondaire_sept2023_IR.odt (2 pages)

Page 3

DDETS 45

45-2023-09-12-00006

decision_ordonnancement_secondaire_sept202
3_IR.odt

DÉCISION
de subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses
aux agents de la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
du Loiret

Le directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret du 13 juillet nommant Mme Sophie BROCAS, préfète de la région Centre-Val de Loire, préfète du Loiret,

VU l'arrêté interministériel du 22 mars 2021 nommant, à compter du 1er avril 2021, M. Géraud TARDIF, directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités du Loiret,

VU l'arrêté du 11 septembre 2021 de la préfète de la région Centre – Val de Loire, préfète du Loiret, donnant délégation de signature à M. Géraud TARDIF pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses des programmes

- 104 : « Intégration et accès la nationalité française »
- 157 : « Handicap et dépendance »
- 177 : « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables »
- 183 : « Protection maladie »
- 304 : « Inclusion sociale et protection des personnes »

DECIDE

Article 1er : Subdélégation permanente de signature est confiée en ce qui concerne la compétence d'ordonnateur secondaire des recettes et dépenses imputées aux titres 3, 5 et 6 du budget de l'État à :

- Mme Sylvie FEIGNON, directrice départementale adjointe,
- Mme Isabelle ROBINET, directrice départementale adjointe jusqu'au 14 octobre 2023,
- M. Jean-Philippe GUILLOTON, directeur départemental adjoint à partir du 30 octobre 2023,
- Mme Aurore BLIGNY, responsable du service insertion et protection des personnes vulnérables à partir du 1^{er} octobre 2023,

- Mme Laurence HUNAUT, responsable de l'unité inclusion sociale et adjointe au responsable du service insertion et protection des personnes vulnérables,
- M. Julian THOMAS, responsable de l'unité hébergement et logement adapté.

Article 2 : Les agents désignés dans le tableau ci-dessous sont habilités :

- à valider les actes de toute nature relatifs à l'ordonnancement secondaire dans les applications CHORUS et CHORUS-FORMULAIRES, pour l'ensemble des programmes visés à l'arrêté préfectoral n°45-2021-06-17-00002 du 11 septembre 2021.
- à signer tout document transmis, au centre de gestion financière, sous forme dématérialisée ou non, pour l'ensemble des dossiers rattachés aux BOP relevant de la compétence de la direction départementale du travail, de l'emploi et des solidarités. du Centre-Val de Loire et du Loiret.

Validation CHORUS-FORMULAIRE	Agents habilités CHORUS COEUR
M. Géraud TARDIF Mme Isabelle ROBINET (jusqu'au 14/10/23) M. Jean-Philippe GUILLOTON (à partir du 30/10/2023) Mme Aurore BLIGNY (à partir du 1 ^{er} /10/23) Mme Laurence HUNAUT M. Julian THOMAS Mme Céline DIJOUX	Mme Isabelle ROBINET (jusqu'au 14/10/23) Mme Céline DIJOUX M. Olivier FOURIER

Article 3 : Toutes les dispositions antérieures à la présente décision sont abrogées.

Article 4 : La présente décision est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Loiret.

Orléans, le 12 septembre 2023

Le directeur départemental
de l'emploi, du travail et des solidarités

Signé :Géraud TARDIF